

Formations CSARR 2012

Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation

Service Classifications, information médicale et modèles de financement

Pôle Classifications, nomenclatures et documentation médicale

Mars 2013



PRÉAMBULE

En raison de l'évolution de la classification et du modèle de financement pour les activités SSR, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), compte tenu des insuffisances et de l'inadaptation du CdARR, a procédé à une refonte de ce catalogue. C'est ainsi qu'une nouvelle nomenclature, le « CSARR », a été publiée sur le site Internet de l'ATIH le 30 mars 2012.

Le CSARR a un objectif de description de l'activité des professionnels en vue de son utilisation dans la classification en SSR.

Les objectifs du CSARR sont les suivants :

- améliorer la description des actes de rééducation et réadaptation en proposant des libellés les plus informatifs possibles, enrichis de notes précisant le contenu attendu de l'acte et orientant le professionnel dans le choix de l'acte à coder ;
- assurer la mise à jour en introduisant la description d'actes nouveaux, en supprimant des actes obsolètes et en adaptant la description à l'évolution des technologies de santé ;
- disposer d'un outil de description médico-économique de l'activité de rééducation et réadaptation dans le cadre du PMSI en SSR.

La généralisation du CSARR étant prévue pour 2013, il a été indispensable de proposer aux établissements des formations de référents courant 2012.

Ces formations CSARR ont été préparées par l'ATIH avec l'aide d'un prestataire, pour en définir l'organisation et le contenu. Elles se sont déroulées dans chaque région de France sous la responsabilité des ARS qui en ont assuré l'organisation en étroite collaboration avec l'ATIH.

Nous allons dans une première partie effectuer une présentation des formations CSARR, puis dans une seconde partie réaliser un bilan de ces journées.

Sommaire

1. PRESENTATION.....	4
1.1. Rappel du contexte.....	4
1.2. Agences Régionales de Santé	7
1.3. Formateurs nationaux CSARR et experts ATIH	9
1.4. Planning des sessions de formation CSARR	9
1.5. Présentation du contenu et des outils de la formation CSARR	9
2. BILAN.....	10
2.1 Effectif formé.....	10
2.2 Documents transmis aux participants	14
2.3 Bilan financier	15
2.4 Bilan des questionnaires d'évaluation	16
a). 1 ^{er} critère : ANIMATION	17
b). 2 ^{ème} critère : CONTENU	20
c). 3 ^{ème} critère : ORGANISATION	22
d). 4 ^{ème} critère : APPRECIATION GENERALE	24
e). Bilan général.....	25
2.5 Retour des formateurs nationaux	27
CONCLUSION	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : liste des ARS et des référents CSARR	31
Annexe 2 : liste des formateurs nationaux et des experts ATIH	33
Annexe 3 : planning des sessions de formation CSARR	35

1. PRESENTATION

1.1. Rappel du contexte

Les Agences régionales de santé (ARS) ont été sollicitées par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) pour organiser en région, avec le concours de l'ATIH, la formation des établissements ayant une activité de Soins de suite et de réadaptation (SSR) à l'utilisation du Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation, le CSARR.

Les outils de formation ont été réalisés par l'ATIH avec l'aide d'un prestataire. Le déploiement de ces outils de formation a ensuite été défini, sous l'égide de l'ATIH et en accord avec la DGOS pour permettre la diffusion de la formation auprès des 1700 établissements ayant une activité de SSR :

- 427 établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC)
- 517 établissements privés
- 778 établissements publics

La formation prévue en « cascade », doit permettre de former à l'utilisation du CSARR tous les professionnels de rééducation et réadaptation des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR).

- Dans un premier temps, une formation a été dispensée par les experts de l'ATIH au mois de juin 2012 à 31 formateurs nationaux.
- Dans un deuxième temps, les ARS ont organisé des sessions de formation de « référent CSARR établissements » pour tous les établissements ayant une activité SSR en collaboration avec l'ATIH. Les formateurs nationaux ont été répartis par région pour effectuer chacun 2 ou 3 formations CSARR. Les trois experts de l'ATIH ont participé à la réalisation de ces formations à raison de 4 à 6 chacun.
- Enfin, dans un troisième temps, des formations internes à chaque établissement, selon les modalités propres à chacun, seront dispensées par les « référents CSARR établissements » autrement dit les participants deviendront à leur tour formateurs. À terme tous les professionnels exerçant une activité de rééducation-réadaptation doivent bénéficier d'une formation à l'utilisation du CSARR.

Le planning de formation suivant a été joint à l'instruction de la DGOS¹ relative au rôle des ARS dans la mise en œuvre de la formation des SSR à l'utilisation du CSARR :

Étape	Titre	Date limite	Opérateur concerné
1	Publication et diffusion aux ARS de l'instruction ministérielle	Début du processus	Ministère
2	Désignation d'un référent ARS « formation CSARR » et information de l'ATIH à l'adresse formation.csarr@atih.sante.fr	31 mai 2012	ARS
3	Courrier N°1 d'information aux établissements SSR de la région, selon modèle fournis par l'ATIH joint en annexe 3	Au plus tôt	ARS
4	Réservation de lieux et de dates de formation en région par le référent ARS, planning des formations et transmission à l'ATIH à l'adresse formation.csarr@atih.sante.fr	15 juin 2012	Référent ARS
5	Courrier N°2 aux établissements SSR de la région, avec programme de formation et bulletin d'inscription , selon modèles fournis par l'ATIH fin mai 2012	Au plus tard le 30 juin 2012	Référent ARS et ARS
6	Information des valideurs PMSI SSR de l'ARS et inclusion dans l'une ou l'autre des sessions de formation (bulletin d'inscription)	Au plus tard le 30 juin 2012	Référent ARS et ARS
7	Répartition des formateurs nationaux sur les plannings de formation en région ; envoi aux ARS du planning, du diaporama de formation et des divers modèles de courriers types	Au plus tard le 9 juillet 2012	ATIH
8	Choix du ou des référents CSARR des établissements, envoi des bulletins d'inscription à l'ARS	Au plus tard le 13 juillet 2012	établissements
9	Suivi des inscriptions : tableau de suivi par formation, confirmation des inscriptions avec envoi du diaporama de formation, courriers de relance aux établissements (modèles fournis par l'ATIH)	Au plus tard le 20 août 2012	Référent ARS
10	Envoi à l'ATIH du tableau complet des inscrits par formation à l'adresse formation.csarr@atih.sante.fr	Au plus tard le 24 août 2012	Référent ARS
11	Relance des établissements retardataires pour les inscriptions de référents (modèle de courrier fourni par l'ATIH)	Au plus tard le 1 ^{er} septembre 2012	Référent ARS et ARS
12	Envoi des bulletins d'inscription des retardataires à l'ARS	Au plus tard le 5 septembre 2012	établissements
13	Envoi à l'ATIH du tableau complémentaire des inscrits par formation à l'adresse formation.csarr@atih.sante.fr	Au plus tard le 7 septembre 2012	Référent ARS
14	Formations en régions : accueil et pauses sous la responsabilité des ARS, éventuellement déléguée à l'établissement ou l'organisme qui héberge la formation	Septembre à décembre 2012	ARS ou autre
14 bis	Formations en régions : gestion des feuilles d'émargement, des évaluations et des attestations de présence	Septembre à décembre 2012	ATIH et formateur national

¹ Instruction relative au rôle des ARS dans la mise en œuvre de la formation des SSR à l'utilisation du CSARR, validée par le CNP le 16 Mai 2012 – Visa CNP 2012-104.

Tout d'abord, l'ATIH a contacté chaque ARS afin d'identifier le « référent ARS² » qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ATIH pour le déroulement des sessions de formation.

Il a été demandé aux agences de fixer le nombre de « référents CSARR³ » de chaque établissement en fonction du nombre de lits SSR de chaque établissement.

Les agences ont dû respecter le quota suivant :

- 1 « référent CSARR » pour les établissements dont l'activité SSR est de capacité inférieure à 50 lits,
- 2 « référents CSARR » pour les établissements dont l'activité SSR est de capacité égale ou supérieure à 50 lits.

Ensuite, les ARS ont demandé à tous leurs établissements ayant une activité de SSR de désigner le ou les référents CSARR pour ces formations en région. Chaque référent CSARR sera chargé ensuite de décliner en interne cette formation dans son établissement.

Une fois ces personnes désignées, il a été demandé à chaque agence de fixer les dates de formation CSARR entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 décembre 2012. L'ATIH a laissé le libre choix aux ARS pour la planification des dates de formation afin que cette organisation soit la moins contraignante possible pour elles.

L'ATIH s'est chargée d'attribuer un formateur national à chaque date de formation en privilégiant la proximité de leur lieu de résidence, évitant ainsi aux formateurs de se déplacer sur tout le territoire.

Chaque ARS a dû mettre à disposition une salle de capacité suffisante pour accueillir au maximum 35 participants pour chaque session de formation et organiser l'accueil des participants. Ainsi les ARS ont convoqué l'ensemble des participants aux dates et lieux choisis, se sont chargées de transmettre le support de cours aux participants et de les accueillir le jour de la formation CSARR.

C'est ainsi qu'ont débuté les 83 sessions de formation CSARR réparties sur le territoire national avec 31 formateurs nationaux et 3 experts de l'ATIH du 11 septembre 2012 au 28 novembre 2012.

² Référent ARS : personne d'une ARS en charge de suivre les formations CSARR

³ Référent CSARR : personne d'un établissement SSR participant à la formation CSARR et chargée de la diffuser dans son établissement

Le tableau présenté en *annexe 1* répertorie les « référents ARS » de chaque agence : 22 régions de métropole et 3 régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion), la Guyane n'ayant pas répondu aux sollicitations. Au total ce sont 25 ARS qui ont mis en place le programme de formation au CSARR.

Les experts de l'ATIH se sont déplacés dans les régions d'outre-mer ainsi qu'en Corse pour que les formations CSARR puissent être effectuées dans les mêmes conditions que pour les autres agences.

Pour mettre en œuvre cette formation CSARR, les référents ARS ont constitué un pivot organisationnel essentiel :

- ils ont dans un premier temps envoyé un courrier d'information à leurs établissements SSR selon un modèle fourni par l'ATIH pour les informer de cette formation CSARR ;
- ensuite, ils se sont chargés d'organiser la logistique de ces formations : réservation de dates, lieux et équipement de la salle ;
- puis, ils ont adressé les courriers d'inscription à leurs établissements avec le programme de formation ;
- enfin, ils ont transmis ces informations à l'ATIH puis ont géré les sessions de formations sur place.

=> L'ensemble des sessions de formation CSARR s'est déroulé de façon satisfaisante grâce à la participation active des référents ARS pour le CSARR. Cette mission a été conséquente en charge de travail administratif notamment pour certaines régions où il a fallu convoquer plus de 100 personnes, voire plus de 300 personnes.

1.3. Formateurs nationaux CSARR et experts ATIH

Les formateurs nationaux (*annexe 2*) ont suivi, une journée de formation dispensée par les experts de l'ATIH afin de leur expliquer le déroulement d'une journée-type de formation CSARR, de leur fournir le support de cours de cette journée et également de leur permettre d'échanger sur des questions diverses.

Les dates de formation attribuées à chaque formateur ont été fixées en fonction de leur disponibilité et de leur lieu de résidence administrative.

Les coûts pédagogiques ainsi que les frais de déplacement des formateurs ont été pris en charge par l'ATIH.

1.4. Planning des sessions de formation CSARR

83 sessions de formation CSARR ont été réalisées au siège des 25 Agence régionales de santé et à l'ATIH du 11 septembre au 28 novembre 2012 (*annexe 3*).

Quelques formations n'ont pas été effectuées au siège de l'ARS comme :

- Aquitaine : une formation a été effectuée au Centre hospitalier de la Côte Basque à BAYONNE,
- Bretagne : une formation a été effectuée au CHU de BREST;
- Languedoc Roussillon : une formation a été effectuée au CHU de NÎMES et une autre à la Délégation territoriale des PYRENEES ORIENTALES à PERPIGNAN ;
- Midi-Pyrénées : les quatre formations ont été effectuées hors de l'ARS.
- Pays de la Loire : deux formations ont été effectuées dans le département du MAINE ET LOIRE (49).

1.5. Présentation du contenu et des outils de la formation CSARR

Le plan du support de formation réalisé par l'ATIH avec le concours d'un prestataire externe est le suivant (NM):

- Généralités avec présentation d'une vue d'ensemble du CSARR ;
- Description des actes : libellés, codes et notes ;
- Description des règles de codage ;
- Présentation de particularités : actes d'évaluation, actes d'appareillage et balnéothérapie ;
- Exercices.

Des exercices ont également illustré chaque étape de la formation. Le diaporama réalisé par le prestataire a été complété en lien avec les experts de l'ATIH, par des commentaires exhaustifs de manière à aider les formateurs nationaux à délivrer la formation la plus homogène possible.

2. BILAN

2.1 Effectif formé

REGION	Nombre de sessions	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'établissements représentés	Nombre de participants à convoquer	Nombre de participants présents
ALSACE	3	47	45	80	82
AQUITAINE	4	105	98	139	135
ATIH	2	-	-	-	39
AUVERGNE	2	49	46	58	60
BASSE NORMANDIE	2	42	49	66	65
HAUTE NORMANDIE	2	45	39	61	58
BOURGOGNE	3	59	55	75	88
BRETAGNE	4	80	79	112	124
CENTRE	3	67	66	103	102
CHAMPAGNE ARDENNE	2	23	23	42	44
CORSE	1	10	10	16	19
FRANCHE COMTE	2	44	44	45	44
GUADELOUPE	1	17	16	17	20
ILE DE FRANCE	11	236	198	295	315
LANGUEDOC ROUSSILLON	4	87	82	123	130
LIMOUSIN	1	20	19	26	33
LORRAINE	3	67	63	95	92
MARTINIQUE	1	11	11	16	30
MIDI PYRENEES	4	97	65	131	113
NORD PAS DE CALAIS	4	84	79	118	131
PACA	7	160	159	236	187
PAYS DE LA LOIRE	4	87	87	117	129
PICARDIE	2	48	40	64	72
POITOU CHARENTES	3	45	43	71	65
REUNION	1	7	7	19	18
RHONE ALPES	7	162	149	229	213
TOTAL	83	1699	1572	2354	2408

Initialement 2 354 personnes devaient suivre ces formations CSARR. Finalement 2 408 participants étaient présents sur les 83 sessions de formation soit une moyenne d'environ 29 participants par session. La session la plus importante comptait 37 participants et la moins importante comptait 18 participants.

La différence entre le nombre de participants prévus et le nombre de participants présents peut s'expliquer par le fait que certains établissements avaient une capacité d'accueil plus grande que prévue, au-delà de 50 lits, et par conséquent ont demandé à former deux personnes au lieu d'une.

De plus, le jour de la formation CSARR, des personnes supplémentaires étaient présentes, augmentant par conséquent le nombre de participants.

On constate que majoritairement les établissements ont répondu présents grâce aux nombreuses sollicitations des ARS et à leur flexibilité (changement de session par rapport à la convocation).

Concernant le nombre d'établissements à former, 1572 établissements sur les 1699 initialement prévus, ont répondu à la sollicitation de l'ARS. Certaines régions n'ont pas pu mobiliser tous les établissements, il s'agit notamment de la région Midi Pyrénées et de la région Île de France. La lourdeur du processus et le grand nombre d'établissements à informer puis à convoquer est peut-être l'une des explications. Il a aussi été relevé que certains établissements initialement pressentis, n'avaient plus d'activité de SSR.

L'ATIH a décidé d'ajouter 2 sessions de formation supplémentaires, une à l'ATIH Paris pour éviter le sureffectif des ARS CENTRE, AQUITAINE et AUVERGNE et une autre session à l'ATIH Lyon pour éviter le sureffectif des ARS RHONE ALPES et PACA.

L'ARS ILE DE FRANCE a également ajouté 2 sessions supplémentaires pour un total de 11 sessions, en raison principalement d'une date programmée le lendemain d'un jour férié dont l'effectif était réduit, et également en raison du sureffectif relatif des premières sessions (36 ou 37 participants). Il a donc été jugé nécessaire d'ajouter 2 sessions pour assurer une meilleure qualité de formation.

En participant à cette formation CSARR, les établissements se sont sentis concernés et impliqués. En effet, les ARS ont dû refuser de nombreuses demandes de participation car les établissements souhaitaient former plus de référents CSARR que ce qui était prévu pour leur structure dans l'organisation de la formation.

Le public visé par cette formation était les professionnels de l'information médicale et/ou de rééducation et réadaptation des établissements de SSR.

Le tableau suivant indique la répartition par fonction des participants.

Fonction	Nombre
PERSONNEL DE RÉÉDUCATION ET SOIGNANT	
Médecins	467
- Médecins et praticiens hospitaliers	414
- Médecins de médecine physique et de réadaptation	37
- Gériatres	7
- Cardiologues	4
- Pédiatres	2
- Pneumologues	2
- Addictologue	1
Personnel de rééducation	486
- Masseurs kinésithérapeutes	274
- Ergothérapeutes	73
- Cadres de rééducation ou réadaptation	72
- Responsables de kinésithérapie, ergothérapie ou plateaux techniques	26
- Diététiciens	10
- Enseignants en activités physiques adaptées	8
- Psychologues	7
- Éducateurs sportifs	5
- Éducateurs	2
- Psychomotriciens	5
- Orthophonistes	4
Personnel soignant	350
- Cadres de santé	264
- Infirmiers	35
- Cadres supérieurs de santé	24
- Directeur ou coordinateur des soins	15
- Responsables d'unités de soins	12
Autres professionnels (aide-kiné, aide-soignant...)	6
	1309
PERSONNEL MÉDICO-ADMINISTRATIF	
Techniciens de l'information médicale (TIM)	395
Médecins de l'information médicale	353
Secrétaires médicales	132
Responsables administratifs et TIM	22
Fonction	Nombre

Cadres de département d'information médicale	11
Responsables qualité	7
Statisticiens	2
	922
PERSONNEL ADMINISTRATIF	
Cadres administratifs	47
Directeurs d'établissement	35
Directeurs des systèmes d'information	8
Ingénieurs	2
	92
PERSONNEL ARS	
Agents ARS	14
Valideurs régionaux et référents PMSI ARS	12
Médecins ARS	7
Chargés de mission ARS	7
Statisticiens ARS	2
	42
NON RENSEIGNE	43
TOTAL	2408

D'après ce tableau, le public visé par la formation a bien été formé. En effet, près de 40% des personnes formées sont issues des départements d'information médicale et 55% des personnes formées sont des personnels de rééducation ou de soins.

Il faut noter de plus, la forte mobilisation des médecins tant des départements d'information médicale que des services cliniques ; ce sont en effet, 820 médecins qui ont été formés, soit le tiers de l'effectif total.

Parmi les personnels de rééducation, les masseurs kinésithérapeutes représentent plus de la moitié des effectifs formés, voire davantage si on inclut les cadres de rééducation ou les responsables de kinésithérapie ou de plateaux techniques, souvent kinésithérapeutes de formation. Quelques administratifs ont été formés, de même que des personnels des ARS concernés par le PMSI.

2.2 Documents transmis aux participants

Chaque participant a reçu lors de la formation CSARR une note d'information lui rappelant les points suivants :

- feuille d'émargement ;
- modalités de réception de l'attestation de présence ;
- modalités de transmission du diaporama de formation ;
- modalités de prise en charge des frais de déplacement ;
- modalités d'accès aux questionnaires d'évaluation ;
- coordonnées du contact ATIH.

Suite aux formations CSARR, chaque participant a reçu par message électronique une attestation de présence lui permettant de justifier cette journée d'absence de son établissement et aussi de pouvoir demander à son établissement le remboursement de ses frais de déplacement et de repas.

L'ATIH s'est chargée d'envoyer les attestations aux adresses de messagerie électronique indiquées sur les feuilles d'émargement reçues. Le participant a donc pu modifier son adresse électronique si celle-ci était inexacte. Les adresses incorrectes ont été signalées à l'ATIH, qui a pu avec l'aide des ARS renvoyer les documents aux bonnes adresses.

2.3 Bilan financier

La définition du scénario de déploiement des formations en région et la réalisation des outils de formation ont été confiées à un prestataire pour un montant de 36 174,30 €

L'ATIH a recruté pour mener à bien cette mission importante, **une assistante formation** qui a assuré tout au long de la période, l'accompagnement des ARS et des formateurs nationaux. Les charges salariales sont d'**un montant de 34 235,90 €**.

Chaque formateur national a conclu avec l'ATIH un contrat sous forme d'une lettre de vacation.

Selon l'article 3 de la lettre de vacation, chaque formateur national s'est engagé à « suivre une session de formation dispensée par les experts de l'ATIH le 26 juin 2012 à l'ATIH Paris ou le 28 juin 2012 à l'ATIH Lyon ».

La participation à cette session a donné lieu au paiement forfaitaire d'une journée de vacation soit 300 € brut.

Selon l'article 4, le vacataire s'est engagé « à assurer pour le compte de l'ATIH et dans le cadre du déploiement de la formation au CSARR, deux sessions de formation en région dans les villes et lieux qui lui seront communiqués [...] ».

La participation brute pour chaque session de formation est calculée sur la base d'un forfait journalier de 300 € brut pour chaque journée et d'une demi-journée au titre de la préparation.

Sur 31 formateurs nationaux, 25 ont effectué 2 sessions de formation et 6 ont effectué 3 sessions de formation après signature d'un avenant à leur contrat.

Pour que l'ATIH puisse procéder au paiement des vacances, chaque formateur devait transmettre à l'ATIH la feuille d'émargement signée de sa part attestant de la réalisation de la journée.

Le montant total des vacances s'élève à 53 865 €.

Les frais de déplacement des formateurs s'élèvent actuellement à : 10 102 €

Il est important ici de préciser que du fait du contrat liant les formateurs nationaux à l'ATIH, ils sont considérés comme des agents de l'ATIH et soumis comme les autres personnels de l'agence aux règles des établissements publics. L'ATIH a transmis cette information aux formateurs nationaux sous forme d'une note précisant les modalités de prise en charge des frais de déplacement.

Le montant total des dépenses liées au déploiement des formations CSARR s'élève à 134 377.20 €

2.4 Bilan des questionnaires d'évaluation

A l'issue de chaque formation CSARR, l'ATIH a envoyé à chaque participant sur son adresse électronique, un questionnaire pour évaluer le contenu de cette journée.

L'ATIH a transmis **2 399 liens** permettant de répondre au questionnaire en ligne. On remarque que ce chiffre est légèrement différent du nombre de personnes présentes à savoir 2408. En effet quelques participants n'ont pas été identifiés car ils n'ont pas indiqué d'adresse électronique ni leur établissement. Par conséquent l'ATIH a transmis une attestation de présence à l'ARS mais pas le lien permettant de répondre au questionnaire.

Sur ces 2399, **1 716 participants se sont connectés** sur le site de l'ATIH soit un **taux de connexion de 71%**.

Après vérification des résultats, seuls **1 224 participants ont validé leur questionnaire** après connexion soit un **taux de réponse de l'ordre de 51%**, 492 autres personnes n'ont apporté aucune réponse.

Il est important ici de préciser que si les adresses saisies étaient incorrectes, un message d'erreur revenait à l'ATIH qui se chargeait de la corriger suite à une demande adressée auprès des ARS. De plus les participants étaient informés le jour de la formation CSARR qu'ils recevraient un lien pour répondre à ce questionnaire grâce à un document papier qui leur a été remis. On peut donc penser que les personnes qui ne se sont pas manifestées n'en ont pas vu l'utilité. Par conséquent les résultats produits ci-dessous reflètent l'ensemble des avis exprimés.

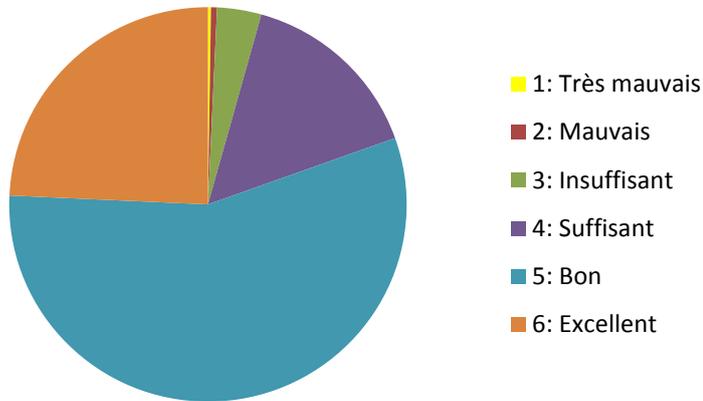
Le questionnaire comporte 4 grands critères : animation, contenu, organisation et appréciation générale.

Ces 4 critères comportent des sous-critères au nombre total de 8 qui sont les suivants :

- **Animation** : - clarté de la présentation
- cadence de la présentation
- méthode adaptée de l'intervenant
- **Contenu** : - atteinte des objectifs énoncés
- contenu adapté aux attentes
- **Organisation** : - support de cours
- conditions matérielles de la journée
- **Appréciation générale** : - degré de satisfaction générale

Enfin ce questionnaire comporte une rubrique libre permettant de recueillir les points forts et les points à améliorer de la journée CSARR.

a). 1^{er} critère : ANIMATION

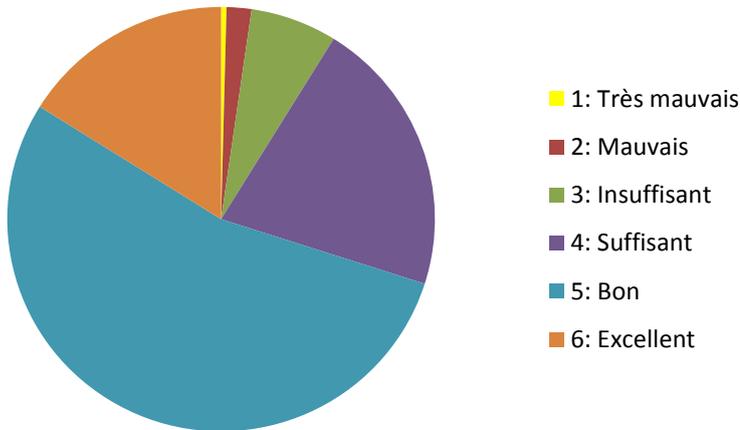


Graphique 1 : clarté de la présentation

	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Clarté de la présentation	0,2%	0,5%	3,6%	15,2%	56,2%	24,3%

Plus de 80% des répondants au questionnaire ont jugé la clarté de la présentation bonne ou excellente (niveaux 5 et 6), autrement dit ce qui leur a été présenté semble avoir été compris.

D'après ce graphique, 4.3% des répondants au questionnaire ont été peu satisfaits par la clarté de la présentation (niveaux 1, 2 et 3). Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que certains formateurs ont l'habitude d'effectuer des journées de formation alors que d'autres sont moins à l'aise dans ce type d'exercice.



Graphique 2 : cadence de la présentation

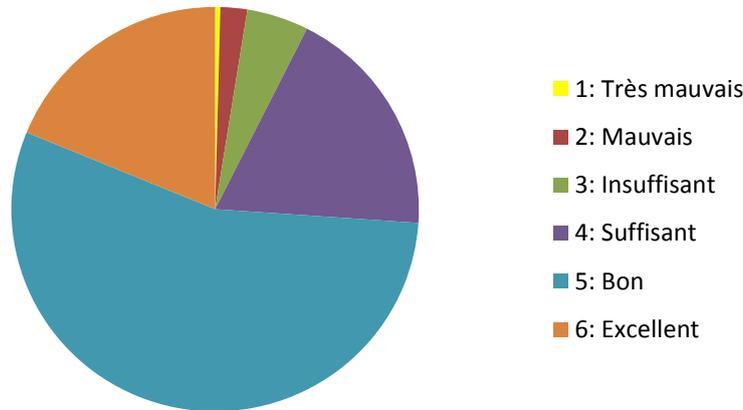
	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Cadence de la présentation	0,4%	1,9%	6,5%	21,1%	54%	16,1%

70% des répondants au questionnaire ont jugé la cadence de la présentation bonne, voire excellente (niveaux 5 et 6). En effet, le déroulement d'une journée CSARR a été prévu de manière relativement fluide avec une progression dans le détail de la partie théorique et des exercices, ceci afin que la journée se déroule de manière cohérente.

Selon les remarques stipulées dans les « points à améliorer », certains participants ont jugé qu'une journée de formation était trop courte et auraient eu le sentiment que la fin de la formation avait tendance à être accélérée pour pouvoir terminer dans les temps, inversement d'autres ont estimé qu'il y avait trop de redites.

Ceci peut également s'expliquer par le fait que le public formé était relativement hétérogène d'une session à une autre et que par conséquent, les questions et exercices se déroulaient avec plus ou moins de facilité et de rapidité.

Par conséquent sur certaines sessions, la cadence de la présentation a pu être jugée comme « mauvaise » ou « insuffisante » pour certains (8,8% des répondants au questionnaire, niveaux 1, 2 et 3).



Graphique 3 : méthode adaptée de l'intervenant

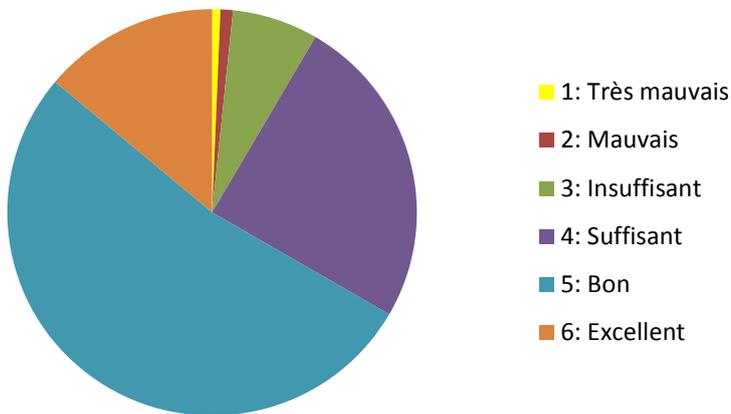
	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Méthode adaptée de l'intervenant	0,4%	2,1%	4,9%	18,7%	55,1%	18,8%

Pour ce dernier critère « animation », plus de 73% des répondants au questionnaire ont jugé la méthode de l'intervenant adaptée (niveaux 5 et 6).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'ATIH a accompagné les formateurs nationaux afin qu'ils puissent assurer de manière la plus convenable possible ces journées de formation. En effet, ils ont suivi une journée de « formation », ils ont reçu le support de cours avec la correction des exercices et des commentaires. Les experts de l'ATIH ont répondu à leurs interrogations par courrier électronique en veillant à chaque fois à faire suivre l'ensemble des réponses à tous les formateurs nationaux.

=> En conclusion, sur ce premier critère « animation », il a été noté que la majorité des répondants au questionnaire ont jugé ce point positif. Ceci est important car si les formateurs ont réussi à être clairs et à faire comprendre le sujet de cette journée, alors on peut espérer qu'à leur tour, les participants deviendront des formateurs clairs et précis dans leur propos.

b). 2^{ème} critère : CONTENU

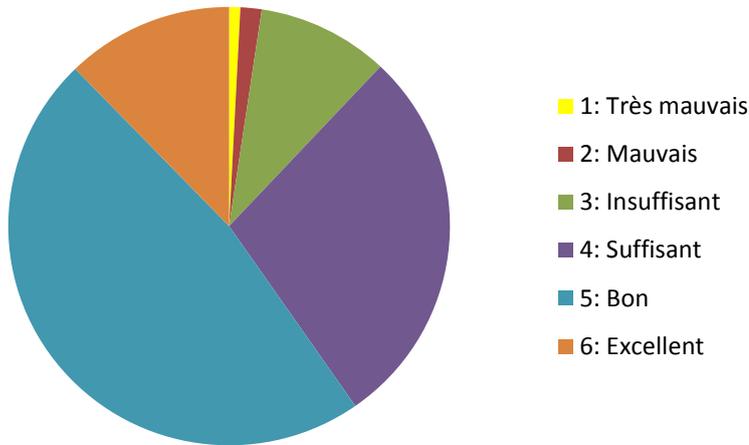


Graphique 4 : atteinte des objectifs énoncés

	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Atteinte des objectifs énoncés	0,7%	1%	6,8%	24,9%	52,7%	13,9%

Près de 70% des répondants au questionnaire pensent que les objectifs énoncés ont été atteints (niveaux 5 et 6). 25% des répondants ont jugé ce critère comme suffisant (niveau 4).

Cela signifie que la journée de formation CSARR s'est déroulée comme les formateurs l'avaient énoncé en début de journée.



Graphique 5 : contenu adapté aux attentes

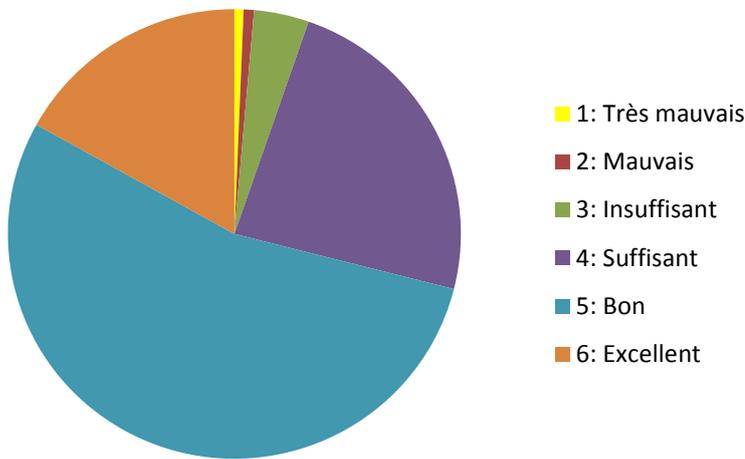
	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Contenu adapté aux attentes	0,8%	1,6%	9,6%	28,3%	47,4%	12,3%

Le contenu de la journée CSARR semble majoritairement être adapté aux attentes des répondants au questionnaire (59,7% de niveaux 5 et 6, 88% des niveaux 4, 5 et 6). La formation telle qu'elle a été construite semble avoir répondu aux attentes des participants.

Lors de cette journée, la théorie a été alliée à la pratique, cependant certains participants auraient souhaité plus d'exercices notamment dans leur domaine de compétence. Mais de manière globale, les exercices ont rencontré un vif succès.

=> En conclusion sur ce deuxième critère « contenu », on peut dire que la majorité des répondants au questionnaire ont apprécié le contenu de cette formation grâce notamment à l'atteinte d'objectifs clairs et compris mais aussi à un contenu répondant à leur besoin. Effectuer une formation claire est essentiel mais répondre aux attentes des participants est primordial afin que ces derniers se sentent impliqués et puissent à leur tour transmettre leurs connaissances.

c). 3^{ème} critère : ORGANISATION



Graphique 6 : support de cours

	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Supports de cours	0,7%	0,8%	3,9%	23,6%	54,1%	16,9%

La majorité des répondants au questionnaire sont satisfaits du support de cours (71% de niveaux 5 et 6). Le diaporama projeté lors de la journée CSARR a été envoyé par courrier électronique au préalable à chaque participant pour qu'il en prenne connaissance, puisse l'imprimer et l'apporter lors de la journée CSARR. Cependant, certains participants se sont présentés sans leur support de formation.

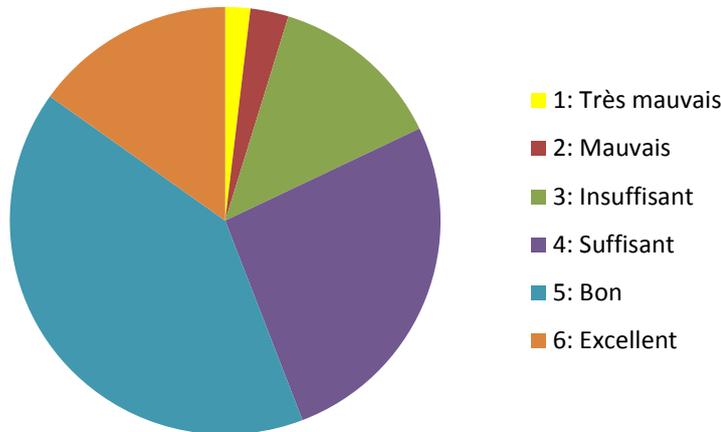
Certains participants ont jugé ce support de manière juste suffisante ; ils ont souligné notamment, que le support papier est peu pratique. Certains participants avaient leur ordinateur pour pouvoir effectuer des recherches par mot clé, mais la formation était faite pour un apprentissage sur support papier.

Une démonstration d'un logiciel de saisie a également été demandée.

D'autres auraient voulu une correspondance entre ancienne et nouvelle nomenclature : différence entre CdARR et CSARR.

Le support de formation est disponible sur la plateforme d'échange de l'ATIH avec une « version participant » et une « version formateur » contenant les réponses aux exercices et les commentaires détaillés.

Ainsi les personnes formées devenant à leur tour formateur, pourront transmettre ce support de cours.



Graphique 7 : conditions matérielles de la journée (accueil, moyens, salle...)

	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Conditions matérielles de la journée (accueil, moyens, salle...)	1,9%	2,9%	13,2%	26,2%	40,7%	15,1%

55% des répondants au questionnaire ont jugé que les conditions matérielles mises à disposition le jour de la formation bonnes ou excellentes (niveaux 5 et 6). 26% les ont jugées suffisantes. Cependant un taux non négligeable de 18% des participants qui ont indiqué ces conditions comme insuffisantes.

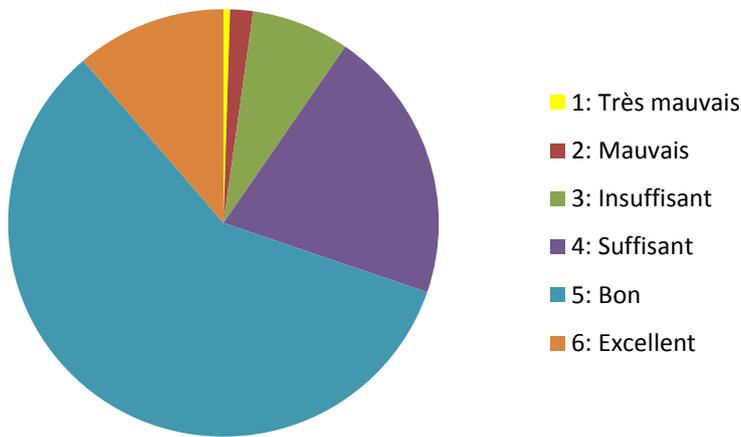
Ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord, certaines sessions comportaient 35 participants alors que d'autres sessions approchaient seulement les 20 participants, en fonction des régions. Suivre une formation avec un effectif conséquent ne s'effectue pas dans d'aussi bonnes conditions que lorsque l'effectif est plus réduit.

Ensuite, certaines personnes se sont attachées à la qualité de l'accueil (café, croissant...) ou au déjeuner. Là encore l'organisation étant assurée par les ARS elles-mêmes, il y avait forcément des différences en fonction des régions.

Enfin, certains participants auraient apprécié de recevoir le support de formation ainsi que le CSARR sur support papier plutôt que de façon électronique mais il n'était pas possible de faire imprimer l'ensemble de ces documents par les ARS vu le nombre très important de personnes à former.

=> En conclusion sur ce troisième critère « organisation », on constate que globalement les participants ont jugé l'organisation comme satisfaisante.

d). 4^{ème} critère : APPRECIATION GENERALE



Graphique 8 : degré de satisfaction générale

	Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent
Degré de satisfaction générale	0,5%	1,7%	7,3%	20,7%	58,5%	11,3%

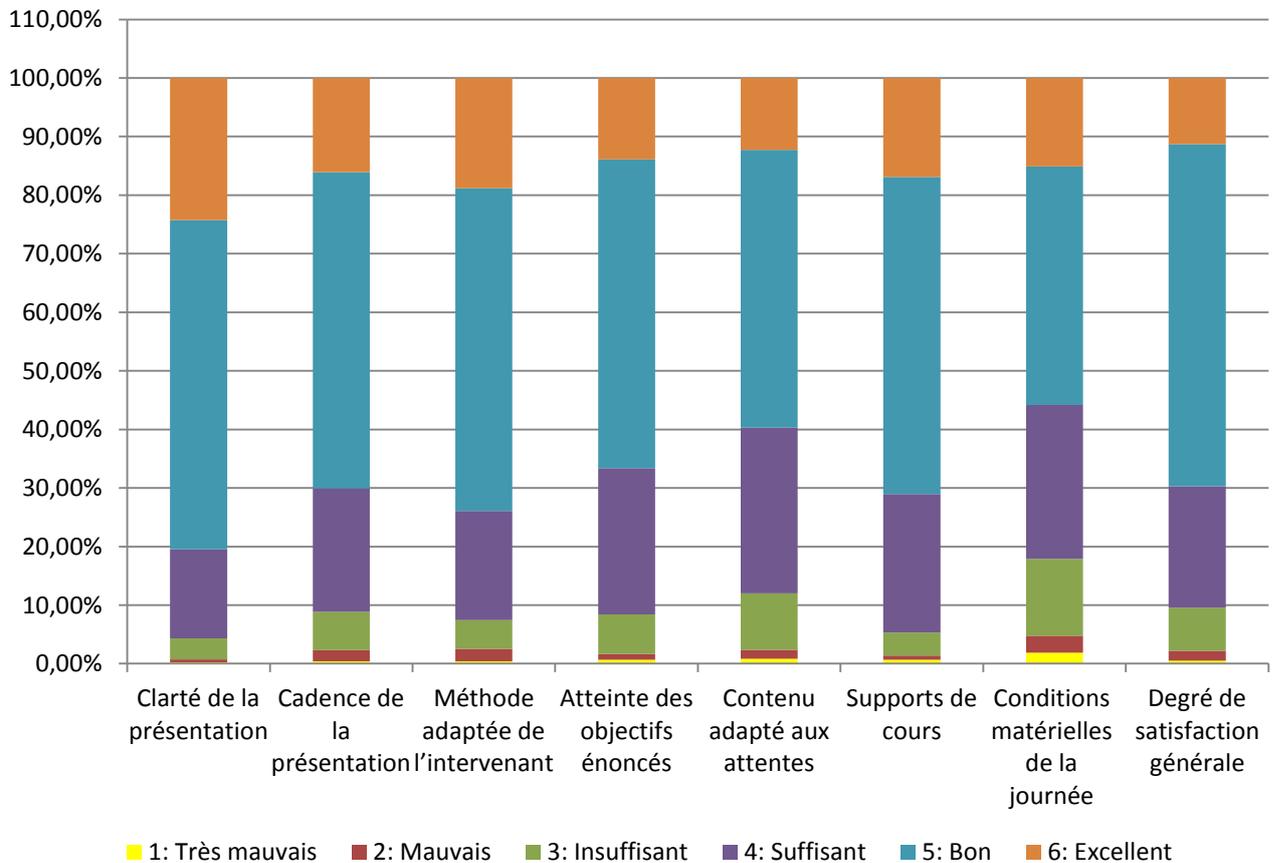
Moins de 10% des répondants au questionnaire ne sont pas satisfaits de manière générale de cette journée de formation (niveaux 1, 2 et 3).

Vu l'ampleur du déploiement et le nombre de personnes mobilisées sur l'ensemble du territoire, ce résultat peut être jugé comme très satisfaisant. En effet, il est difficile de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des demandes et des attentes de 2400 participants.

Comme nous venons de le voir à travers ces différents critères, certains participants auraient par exemple souhaité deux jours de formation au lieu d'une seule journée, auraient voulu avoir un support de formation différent, auraient voulu que plusieurs membres de leur établissement participent à cette formation ou tout simplement ont trouvé que l'accueil était moyennement agréable. Enfin certains ont jugé cette journée trop en avance par rapport à la mise en application du CSARR en juillet 2013.

Au final, on constate que 70% des répondants au questionnaire sont satisfaits voire très satisfaits de cette journée CSARR (niveaux 5 et 6).

e). Bilan général



Le graphique ci-dessus regroupe l'ensemble des critères qui ont été évalués par les participants aux journées CSARR et que nous venons de mesurer séparément.

De manière générale, on remarque que la majorité des répondants au questionnaire s'est déclarée très satisfaite (5 et 6) de ces journées CSARR tant sur le déroulement que sur le contenu.

À partir des remarques en texte libre sur les « points forts » et les « points à améliorer », nous avons noté quelques points récurrents :

Points à améliorer :

- Les participants auraient souhaité « faire plus d'exercices et prendre plus de temps pour les corriger ». Ils auraient voulu plus d'exercices de codage afin de leur permettre de s'approprier davantage la logique et de se familiariser avec le CSARR. Globalement ils souhaiteraient plus de pratique et moins de théorie.
- « La découverte du logiciel de saisie des actes aurait pu permettre de finaliser la formation » comme l'ont signalé plusieurs participants. En effet, la démonstration d'un logiciel de saisie n'était pas dans l'objectif de cette formation. Cela a pu rendre un peu abstraite la mise en pratique de cette nouvelle nomenclature.

- « Correspondance et parallèle entre ancienne et nouvelle nomenclature » aurait été un élément apprécié par les participants autrement dit la différence entre le CdARR et le CSARR.
- L'absence de renseignements sur la valorisation et la pondération des actes CSARR semble être également une inquiétude pour plusieurs participants.
- Il semblerait que la formation pour certains semble « avoir été effectuée un peu trop en avance par rapport à la mise en application du CSARR ». Ceci peut être nuancé par le fait que mettre en place 83 sessions de formation pour plus de 2 400 personnes est un exercice difficile à gérer et par conséquent ne pouvait être réalisé sur du court terme.
- « Le formateur lit trop son diaporama » et « n'a pas réussi à répondre à certaines questions ». Cette remarque indique que certains formateurs sont plus ou moins habitués à ce type d'exercice et qu'ils ne communiquent pas assez avec les participants. Les experts de l'ATIH se sont tenus à disposition pour répondre aux questions diverses notamment de codage.

Globalement et d'après les remarques « libres » des participants sur les points à améliorer, on peut dire que la valorisation des actes, les contraintes informatiques et le manque d'exercices concrets semblent être de véritables sujets d'inquiétude pour les participants.

Points forts :

- Les participants ont trouvé le support de formation « clair, adapté et réutilisable en formation interne de l'établissement ».
Cette formation CSARR a permis de clarifier la lecture du nouveau catalogue et a le mérite de donner la même version à tous les participants.
- Cette journée a permis « une présentation progressive du CSARR de façon claire et fonctionnelle ». Les participants ont pu obtenir des clés pour s'approprier l'outil, des « raccourcis » pour s'y retrouver facilement (construction des codes, des libellés...).
- « Bon accueil et formateur disponible » semble indiquer que les conditions étaient réunies pour que cette journée se déroule dans de bonnes conditions.

Globalement d'après les remarques concernant les points forts, les participants ont trouvé « le contenu intéressant, apportant de nouveaux éléments théoriques pour la mise en place au sein d'un service », cette formation a paru « nécessaire » et a été effectuée dans de bonnes conditions.

2.5 Retour des formateurs nationaux

22 formateurs nationaux (71%) ont fait part à l'ATIH de leurs commentaires après leurs journées de formation soit par téléphone soit par courrier électronique.

– Déroulement de la journée

Sur le plan de l'organisation, il apparaît que le déroulement de la journée était satisfaisant avec un public motivé, impliqué dans la prise de connaissance du CSARR avec de nombreuses questions et commentaires sur la création de cette nouvelle nomenclature et sur la mise en place du recueil des actes. Il est aussi signalé une participation dynamique avec des échanges entre les différents acteurs et établissements SSR permettant le partage d'expérience de chacun.

– Organisation matérielle

L'organisation matérielle des formations a parfois été inégale puisque certaines ARS n'avaient pas mis à disposition les ordinateurs prévus, les salles étaient trop petites au vu du nombre de participants, la gestion des repas a eu aussi un impact défavorable sur le déroulement de la journée, en fonction des lieux prévus ou pas pour la pause déjeuner. Il nous a été par ailleurs signalé quelques dysfonctionnements à la marge en raison de changement de lieu de formation porté tardivement à la connaissance du formateur et des participants, pour cette raison certains professionnels ont pu avoir des difficultés à rejoindre le lieu de formation.

La surcharge de certaines sessions a aussi été un sujet de difficulté pour certains formateurs, en effet des sessions comportaient jusqu'à 37 personnes, en raison notamment, de la présence de professionnels non prévus à l'inscription.

– Public

Le public était composé de profils « métiers » différents ce qui pouvait expliquer des connaissances très variées sur le PMSI et les règles de codage des actes de rééducation.

En général les professionnels découvraient le nouveau catalogue au cours de cette journée de formation malgré la transmission électronique des documents qui leur a été faite bien en amont des formations prévues. Cette situation a pu amener des dépassements des temps impartis aux différents sujets traités lors de la journée.

En effet selon le niveau de compréhension de chacun il a été parfois nécessaire de développer les connaissances de base de certains participants par une présentation générale du codage des actes en SSR et du PMSI, notamment dans sa partie valorisation de l'activité.

Pour d'autres professionnels plus avertis, des débats ont eu lieu sur les méthodes de pondération des actes, sur le délai pour la mise en application obligatoire du CSARR, sur les liens avec la tarification à l'activité prévue pour le SSR et sur l'échelle nationale de coûts.

Quelques formateurs ont signalé la difficulté à aborder les exercices de fin de journée puisqu'il a fallu écourter le temps dédié à ces derniers et à leur correction, d'autres ont au contraire signalé qu'ils avaient eu du temps disponible en fin de journée. Les participants font d'ailleurs état de cela dans leurs commentaires lors de l'évaluation de la formation.

– **Supports de cours**

Les participants ne disposaient pas toujours de la version papier du CSARR ce qui posait problème pour l'illustration de l'exposé et surtout pour la recherche de codes lors des exercices. L'absence de logiciel permettant la saisie du codage a manqué aux professionnels mais aussi aux formateurs, ce qui aurait permis de rendre plus concret l'utilisation du CSARR, en particulier pour la visualisation d'un codage complet avec acte principal, modulateur..... Cependant la formation a été prévue pour un support papier et la recherche informatique n'était pas souhaitable, notamment au début de la formation.

– **L'aide aux formateurs**

L'ATIH a mis en place un échange de courriers électroniques avec les formateurs nationaux à partir d'un document unique partagé avec tous, tout au long de la période de formation. Cette méthode de travail a permis d'avoir des réponses aux questions posées en session pour lesquelles les formateurs n'avaient pas la réponse ou ont été mis en difficulté.

Cela a permis une montée en charge affinée des connaissances de chacun et d'apporter des informations plus précises. Au cours des formations, les formateurs ont conseillé aux référents établissements de poser leurs questions sur le forum Agora de l'ATIH, lorsqu'ils ne pouvaient eux-mêmes apporter de réponse à leur question.

En conclusion, 22 des 31 des formateurs nationaux ont fait part de leur expérience à l'ATIH. Celle-ci est positive sur le déroulement des journées malgré les quelques difficultés ou contraintes rencontrées par certains. L'ATIH a assuré un soutien technique et logistique en répondant au plus vite aux questions posées et en facilitant l'organisation dès qu'un dysfonctionnement était signalé dans une région. Il est prévu à la suite de cette formation de rédiger un document reprenant les diverses questions abordées, ce document sera alors un document de référence pour le partage des informations et les travaux futurs du CSARR.

CONCLUSION

Plus de 2 400 personnes ont participé aux formations CSARR au cours de 83 sessions de formation sur tout le territoire.

Les ARS par leur participation ont contribué largement à cette réussite et les formateurs nationaux ont permis la diffusion de ce projet sur l'ensemble du territoire national.

Les répondants au questionnaire ont très largement apprécié cette formation qui leur a permis d'acquérir des connaissances sur ce nouveau catalogue qu'est le CSARR, de poser des questions sur la mise en place de ce nouvel outil, de bénéficier de l'expérience des formateurs porteurs des échanges avec l'ATIH. Ils ont aussi bénéficié des échanges avec les participants d'autres établissements.

L'ATIH a tout mis en œuvre avec le concours des ARS, pour que ces formations se déroulent dans de bonnes conditions. La très grande majorité des établissements avec activité de SSR a désormais, au moins un référent établissement formé. Le support de formation qui a été mis à disposition, devrait permettre d'atteindre l'objectif de formation en cascade de presque tous les professionnels des établissements de santé ayant une activité SSR.

La mise en application du CSARR a été jugée comme une question majeure par les établissements qui se sont sentis concernés et impliqués. Le très grand nombre de médecins, de cadres et de personnels de rééducation représentés dans les sessions, en est le témoin.

Les formateurs nationaux ont montré une très grande motivation à transmettre le message le plus précis et le plus cohérent possible aux participants. L'ATIH les a aidés à répondre au mieux à cet objectif.

Plus qu'une formation il s'agissait d'un vrai moment d'échange entre tous les participants sur les difficultés et les moyens pour mettre en application le CSARR.

En conclusion, l'objectif de former au CSARR tous les établissements avec activité de SSR a été en très grande partie, atteint. L'appréciation à la fois des formateurs nationaux et des participants sur la qualité de cette formation, est majoritairement bonne.

L'ATIH sera attentive dans les prochains mois, à poursuivre l'information des établissements via les réponses aux questions sur le forum Agora. De même, un document de référence sera diffusé pour répondre aux principales questions soulevées lors des formations.

ANNEXES

Annexe 1 : liste des ARS et des référents CSARR

AGENCE	Référent ARS	Adresse ARS
ALSACE	Mme Sarah HAUSER	Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG
AQUITAINE	Mme Martine TIFFON	103 bis, rue Belleville - 33 063 BORDEAUX
AUVERGNE	Mme Patricia AUDOUX	60, Avenue de l'Union Soviétique 63 057 CLERMONT FERRAND
BASSE NORMANDIE	Mme Virginie PISLARD	Espace Claude Monet Place Jean Nouzille 14 000 CAEN
HAUTE NORMANDIE	M. François BRECHON	Immeuble "Le Mail" 31, rue MALOJET 76 040 ROUEN
BOURGOGNE	M. François RICHAUD	Immeuble Le Diapason 2, place des savoirs 21 035 DIJON
BRETAGNE	Mme Florence MILLE	6, Place des Colombes - 35 402 RENNES
CENTRE	Mme Dominique BLANCHARD M. Dominique BRUNIER	Cité administrative de Coligny 45 044 ORLEANS
CHAMPAGNE ARDENNE	Mme Déborah PARADIS	2, Rue Dom Pérignon 51 007 CHALONS EN CHAMPAGNE
CORSE	Mme Anne-Marie LHOTIS	Immeuble Castellani Quartier St Joseph 20 700 AJACCIO
FRANCHE COMTÉ	M. Gino DONATO Mme Marie-Claude BLANDIN	La City - 3, Avenue Louise-Michel 25 041 BESANCON
GUADELOUPE	Mme Chantal ALEXIS	Parc d'activité de la Providence - Dothémare 97 139 LES ABYMES
ILE DE FRANCE	M. Marc DUCHON Mme Monique DINAR	35, rue de la GARE - 75 019 PARIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	Mme Nathalie RAYNAL	26-28 Parc club du millénaire 34 067 MONTPELLIER
LIMOUSIN	Mme Laurence TANDY Mme Nadine DARTHOUT	24, rue Donzelot - 87 031 LIMOGES
LORRAINE	M. Gérard GAUER Mme Brigitte HENRIOT	Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux 54 000 NANCY
MARTINIQUE	M. Jacques VESTRIS	Centre d'Affaires « Agora » - ZAC de l'E. Z'abricot 97 200 FORT DE FRANCE
MIDI PYRENÉES	Mme Hélène ROUQUETTE	10, Chemin du Raisin 31 050 TOULOUSE

AGENCE	Référent ARS	Adresse ARS
NORD PAS DE CALAIS	M. Philippe DALINVAL Mme Frédérique DECARNIN	556, avenue Willy Brandt 59 777 EURALILLE
PACA	M. Laurent SAUZE Mme Dominique LAFFONT	132, Boulevard de Paris 13 003 MARSEILLE
PAYS DE LA LOIRE	Mme Arlette SERAND	17, Boulevard Gaston Doumergue 44 200 NANTES
PICARDIE	Mme Florence GUY	52, Rue Daire - 80 037 AMIENS
POITOU CHARENTES	Mme Régine RIVIERE-THIMOTHEE	4, rue Micheline Ostermeyer 86 021 POITIERS CEDEX
LA RÉUNION	M. Guy-Noël CHAN-WAN	2, bis Avenue Georges Brassens - 97 400 SAINT DENIS
RHONE ALPES	Mme Yvonne BREURE BAUDOIN Mme Aurélie SALERNO	Tour de la Part Dieu 129, Rue Servient 69 418 LYON
ATIH	Mme Aurélie BIDARD	117 Bd Vivier Merle 69003 LYON

Annexe 2 : liste des formateurs nationaux et des experts ATIH

REGION	NOM Prénom	Fonction	Etablissement
ALSACE	ETHEVE Martine	Gériatre	Hôpital ABRAPA Strasbourg
LORRAINE	BRUGEROLLE Bertrand	DIM +MPR	UGECAM Nord-Est
LORRAINE	DEMETTRE Raphaël	DIM	CH Bar le Duc
LORRAINE	MALHOMME Laurent	DIM	Hôpitaux privés Metz
AQUITAINE	CORMIER Philippe	DIM	CH Sud GIRONDE
LANGUEDOC ROUSSILLON	DELMAS Véronique	DIM	CRF Dr Ster Lamalou les bains
LANGUEDOC ROUSSILLON	KALFAT Hadj	Ergothérapeute	USSAP ASM Limoux
LANGUEDOC ROUSSILLON	THERY Jean Marc	DIM	Centre Bouffard Verceci Cerbère
MIDI PYRENÉES	CAZAUX Nathalie	TIM	Hôpital le montaignu
MIDI PYRENÉES	HARANT Philippe	DIM	CH Figeac
BASSE NORMANDIE	BENARD Vincent	DIM	Fondation Miséricorde CAEN
HAUTE NORMANDIE	TALMUD Jérôme	DIM	Hôpital La Musse
BRETAGNE	BARAC'H Victoire	DIM	CMP Rennes Beaulieu
BRETAGNE	LE GAC Patrick	MPR	CR Gériatrie Chantepie
BRETAGNE	LENA Fabienne	DIM	Clinique La Sagesse Rennes
PAYS DE LA LOIRE	LEPOITTEVIN Lionel	DIM	Clinique CHU Angers
CENTRE	DELAUNAY Jacqueline	TIM	CH Louis Sevestre
POITOU CHARENTES	VIAL Denis	DIM MPR	Centre Richelieu
ILE DE FRANCE	PEYRON Isabelle	DIM	CH Simone Veil Eaubonne
ILE DE FRANCE	CHARPENTIER Pascal	DIM	UGECAMIF
ILE DE FRANCE	MULOT Patrice	MPR	Hôpital le Vesinet
PICARDIE	LEGOUT Jean	DIM	Hôpital Privé Chantilly
NORD PAS DE CALAIS	MARTIN Catherine	MPR DIM	CRF L'Espoir
PACA	ASSADOURIAN Sylvie	DIM	CH Toulon
PACA	BENEZET Pierre Jean	MPR	UGECAM
PACA	MICHEL Christine	DIM	CHI Toulon

REGION	NOM Prénom	Fonction	Etablissement
PACA	VANDRO Hélène	DIM	Hopital Renée Sabran
RHONE ALPES	BROUZENG LACOUSTILLE Isabelle	TIM	HCL
RHONE ALPES	CAYOT Michel	DIM	Clinique Iris
RHONE ALPES	LAPIERRE Françoise	DIM	CHU Grenoble
RHONE ALPES	METRAL Pierre	DIM	Resamut
PARIS	MELIN Nicole	Médecin - chef de projet	ATIH
PARIS	ROBERT Guylène	TSIM	ATIH
LYON	SCHERER Antoinette	Médecin - chef de projet	ATIH

Annexe 3 : planning des sessions de formation CSARR

Répartition régionale des sessions de formations CSARR				
REGION	Sessions par régions	Formateur	Date des sessions	Lieu des sessions
ALSACE	3	Dr Martine ETHEVE	lundi 12 novembre	67 0084 STRASBOURG
		Dr Raphaël DEMETTRE	mardi 13 novembre	
		Dr Martine ETHEVE	lundi 19 novembre	
AQUITAINE	4	Dr Philippe CORMIER	lundi 17 septembre	33 063 BORDEAUX
		Dr Philippe CORMIER	lundi 15 octobre	
		Mme Nathalie CAZAUX	lundi 22 octobre	64 100 BAYONNE
		Mme Nathalie CAZAUX	jeudi 15 novembre	
AUVERGNE	2	Dr Françoise LAPIERRE	jeudi 18 octobre	63 057 CLERMONT FERRAND
		Dr Antoinette SCHERER	jeudi 15 novembre	
BASSE NORMANDIE	2	Dr Victoire BARAC'H	jeudi 11 octobre	14 050 CAEN
		Dr Vincent BENARD	jeudi 22 novembre	
HAUTE NORMANDIE	2	Dr Jérôme TALMUD	jeudi 20 septembre	76 040 ROUEN
		Dr Victoire BARAC'H	vendredi 26 octobre	
BOURGOGNE	3	Mme Isabelle BROUZENG LACOUSTILLE	lundi 24 septembre	21 035 DIJON
		Dr Nicole MELIN	mardi 9 octobre	
		Dr Pierre METRAL	jeudi 22 novembre	
BRETAGNE	4	Dr Vincent BENARD	mardi 18 septembre	35 000 RENNES
		Dr Patrick LE GAC	mardi 25 septembre	29 609 BREST
		Dr Patrick LE GAC	mardi 16 octobre	
		Dr Patrick LE GAC	lundi 12 novembre	35 000 RENNES
CENTRE	3	Dr Nicole MELIN	vendredi 5 octobre	45 000 ORLEANS
		Mme Jacqueline DELAUNAY	mercredi 10 octobre	
		Mme Jacqueline DELAUNAY	lundi 15 octobre	
CHAMPAGNE ARDENNE	2	Dr Raphaël DEMETTRE	lundi 1er octobre	51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
		Dr Raphaël DEMETTRE	mardi 2 octobre	
CORSE	1	Dr Antoinette SCHERER	mercredi 28 novembre	20 700 AJACCIO
FRANCHE COMTÉ	2	Dr Bertrand BRUGEROLLE	mardi 11 septembre	25 044 BESANCON
		Dr Michel CAYOT	vendredi 21 septembre	

REGION	Sessions par régions	Formateur	Date des sessions	Lieu des sessions
GAUDELLOUPE	1	Dr Nicole MELIN	lundi 5 novembre	97 139 LES ABYMES
ILE DE FRANCE	11	Dr Isabelle PEYRON	lundi 1er octobre	75 019 PARIS
		Dr Pascal CHARPENTIER	lundi 8 octobre	
		Dr Isabelle PEYRON	lundi 15 octobre	
		Mme Guylène ROBERT	lundi 22 octobre	
		Dr Patrice MULOT	lundi 29 octobre	
		Dr Pascal CHARPENTIER	mardi 30 octobre	
		Dr Patrice MULOT	vendredi 2 novembre	
		Dr Patrice MULOT	lundi 5 novembre	
		Dr Pascal CHARPENTIER	lundi 12 novembre	
		Mme Guylène ROBERT	lundi 19 novembre	
		Mme Guylène ROBERT	lundi 26 novembre	
LANGUEDOC ROUSSILLON	4	Dr Jean-Marc THERY	jeudi 4 octobre	66 000 PERPIGNAN
		Dr Hadj KALFAT	mardi 23 octobre	30 029 NIMES
		Dr Véronique DELMAS	mercredi 24 octobre	34 067 MONPELLIER
		Dr Véronique DELMAS	jeudi 25 octobre	
LIMOUSIN	1	Dr Nicole MELIN	vendredi 28 septembre	87 031 LIMOGES
LORRAINE	3	Dr Laurent MALHOMME	mardi 23 octobre	54 000 NANCY
		Dr Laurent MALHOMME	mardi 20 novembre	
		Dr Bertrand BRUGEROLLE	mardi 27 novembre	
MARTINIQUE	1	Dr Nicole MELIN	mercredi 7 novembre	97 200 FORT DE FRANCE
MIDI PYRENEES	4	Dr Philippe HARANT	jeudi 13 septembre	12 170 SAINT JEAN DELNOUS
		Dr Jean-Marc THERY	mardi 25 septembre	31 240 L'UNION
		M. Hadj KALFAT	vendredi 28 septembre	65 201 BAGNERES DE BIGORRE
		Dr Philippe HARANT	lundi 22 octobre	82 013 MONTAUBAN
NATIONAL	2	Dr Nicole MELIN	jeudi 15 novembre	ATIH 75 012 PARIS
		Dr Antoinette SCHERER	lundi 19 novembre	ATIH 69 329 LYON
NORD PAS DE CALAIS	4	Dr Catherine MARTIN	mardi 18 septembre	59 000 LILLE
		Dr Jean LEGOUT	vendredi 21 septembre	
		Dr Catherine MARTIN	mardi 2 octobre	
		Dr Jean LEGOUT	vendredi 5 octobre	

Région	Sessions par région	Formateur	Date des sessions	Lieu des sessions
PACA	7	Dr Sylvie ASSADOURIAN	mardi 11 septembre	13 003 MARSEILLE
		Dr Pierre Jean BENEZET	jeudi 4 octobre	
		Dr Pierre Jean BENEZET	mardi 16 octobre	
		Dr Christine MICHEL	mardi 30 octobre	
		Dr Sylvie ASSADOURIAN	mardi 6 novembre	
		Dr Christine MICHEL	mardi 20 novembre	
		Dr Hélène VANDRO	mardi 27 novembre	
PAYS DE LA LOIRE	4	Dr Lionel LEPOITTEVIN	jeudi 13 septembre	49 130 STE GEMMES SUR LOIRE
		Dr Lionel LEPOITTEVIN	vendredi 14 septembre	44 200 NANTES
		Dr Fabienne LENA	lundi 17 septembre	
		Dr Fabienne LENA	mardi 18 septembre	
PICARDIE	2	Dr Jérôme TALMUD	mardi 9 octobre	80 037 AMIENS
		Dr Jean LEGOUT	mardi 16 octobre	
POITOU CHARENTES	3	Dr Denis VIAL	mardi 25 septembre	86 000 POITIERS
		Dr Denis VIAL	mardi 9 octobre	
		Dr. Denis VIAL	mardi 20 novembre	
LA RÉUNION	1	Mme Guylène ROBERT	lundi 8 octobre	97 400 ST DENIS
RHONE ALPES	7	Dr Isabelle BROUZENG LACOUSTILLE	jeudi 20 septembre	69 003 LYON
		Dr Françoise LAPIERRE	vendredi 21 septembre	
		Dr Hélène VANDRO	lundi 8 octobre	
		Dr Michel CAYOT	jeudi 25 octobre	
		Dr Antoinette SCHERER	mardi 6 novembre	
		Dr Pierre METRAL	jeudi 8 novembre	
		Dr Antoinette SCHERER	mardi 13 novembre	
TOTAL	83			

